Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 027-212704704-20261012-143DELIB121026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze-octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 07 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : Mr HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr LEVACHER Philippe, adjoints ; Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna et Mrs CHEVALIER Romain, DURIEZ René, GODEFROY Marc, Mme THENAISIE Caroline.

Absents excusés :
Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme Katie AUBRIL
Mr OULAL Abdelkader qui donne pouvoir à Mme Valérie LAVIGNE COURTEUX
Mme GOURIOU Laura

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

PROJET DE CREATION DE DEUX LOGEMENTS ATYPIQUES

Mme le Maire remercie Mme Vincent de sa présence et lui donne la parole pour la présentation de son projet de création de logements atypiques.
Mme Vincent informe le conseil qu'elle souhaiterait créer deux bulles géodésiques, dans le but de réaliser deux gîtes permettant d'accueillir pour chacun un couple, des visiteurs à la recherche d'un séjour au calme et en pleine nature. Son souhait premier est de préserver le caractère du lieu tout en développant une activité touristique douce et respectueuse de l'environnement, permettant ainsi de générer des retombées pour les commerces et les acteurs locaux.
Elle évoque la problématique des raccordements. Mr Philippe Hébert lui répond qu'ils pourraient se faire sur la rue de Fontaine Guérard ou bien dans l'impasse de la sente des Pâtures. Les sorties de véhicules, toujours délicates par la rue de Fontaine Guérard, pourraient également se faire par cette sente des Pâtures.
Avant de poursuivre sa démarche, Mme Vincent souhaiterait connaître la position du conseil municipal.

Le constat est fait que le projet ne se trouve ni dans un site inscrit ni dans un site classé. La compatibilité avec les contraintes du P.L.U. *(Plan Local d'Urbanisme)* est à vérifier.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 027-212704704-20261012-143DELIB121026-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, se montre favorable au projet qui effectivement pourrait générer des retombées pour les commerces et acteurs locaux. Il est proposé à Mme Vincent de contacter la Mission d'Instruction du Droit des Sols aux Andelys, responsable de l'instruction des actes d'urbanisme, afin de vérifier si son projet est envisageable.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

MAIRIE de PONT SAINT-PIERRE

143DELIB121026